Vo.15

L'EXPEDITION GENEREVSE DV PARLEMENT DE Bourdeaux.

Enuoyee contre les Rochelois chassez de Soulac & du pays de Medoc.

ENSEMBLE

Tout ce qui s'est passé en la haute & basse Guyenne, & Quercy, depuis la Reduction de saincte Foy iusques à present.

A PARIS,
Chez Pierre Ramier, ruë des Carmes.

Iouxte la coppie imprimee à Bordeaux, par Simon Millanges, Imprimeur du Roy.
M. DC. XXII.
Auec Permission.

L'EXPEDITION GENEreuſe du Parlement de Bourdeaux, Enuoyee cõtre les Rochelois chaſſez de Soulac & du pays de Medoc.

APRES la reduction de la ville de Royan, qui fut le 11. May, le Roy s'eſtant arreſté quelques iours en ſon camp, pour deliberer & reſoudre ce qui eſtoit neceſſaire pour la conſeruation des Prouinces de Poictou, Xainctonge, & Aulnis, & ordonné à Monſieur le Comte de Soiſſons, aſſiſté de Monſieur le Mareſchal de Vitry, pour commander l'armee, qu'elle auoit aduiſé de laiſſer en ces Prouinces, tant pour y tenir vn cha-

eun en ſon deuoir, que pour preſſer & blocquer la ville de la Rochelle du coſté de la mer & de la terre, Sa Majeſté partit le ſeizieſme dudict mois de deuant Royan, pour s'acheminer vers la baſſe Guyenne, ayant en meſme temps donné ordre à Monſeigneur le Prince, qui s'eſtoit acheminé auec vne partie de ſes trouppes à Bourdeaux, de s'auancer en la Prouince vers la ville de ſaincte Foy, & de trauailler à l'accompliſſement des traictez de Clerac, & du mont de Marſan qui auoient eſté commencez, ce qu'il a fait conduire ſi à propos, que l'vn & l'autre ont eſté reſolus. En ſuitte de ce, il ſe ſeroit approché de ladite ville de Saincte Foy, & s'eſtant, en chemin faiſant, aſſeuré des villes de Monſecuq, Genſac & Aymet, où les

Rebelles auoient cy deuant pris retraitte, il auroit inuesty auec lesditte trouppes, tant deça que dela la riuiere de Dordongne, ladite ville de Saincte Foy, attendant que sa Majesté y estant arriuee, fit commencer le siege de cette place. Ce pendant le Sieur de la Force ayant en suitte de la reduction de Thonneins, tesmoigné de se vouloir remettre en l'obeissance du Roy, voyant Saincte Foy inuesti, le Roy logé à sainct Aulaye, il auroit eu recours à la clemence de sa Maiesté, & disposé les habitans de Saincte Foy, & Montflanquin de faire le semblable. Et bien qu'il fust tres-facile à sadite Maiesté de les ranger a leur deuoir par l'effort de ses armes, meue de sa bonté paternelle, au lieu des punitions & chastiemens meritez, elle a voulu les attacher à son ser-

uice, leur accordant des amples abolitions, & en outre vne charge de Mareſchal de France audit ſieur de la Force, & quelque ſomme de deniers pour le des-interreſſer aucunement des pertes paſſees, & recognoiſtre le grand zele qu'il teſmoigne de bien ſeruir à l'aduenir.

Monſeigneur le Prince ; & Monſieur le Duc d'Elbœuf, dés le vingt-quatrieſme de ce mois entrerent dãs ſaincte Foy, pour s'aſſeurer de la place, & en faire ſortir la garniſon: Monſieur le Garde des Seaux y fuſt auſſi pour receuoir le ſerment de fidelité des Officiers & Magiſtrats. Sa Maieſté y entra le vingtcinquieſme, viſita ſoigneuſement la place & fortification. Le Ieudy au matin les ruës furent tendues, vn couuert dreſſé prés le clocher de l'Egliſe, qui a eſté

desmolie, & soubs iceluy plusieurs autels dressez. Sa Maiesté ayant ouy la Messe & communié, assista à la processiõ du sainct Sacrement, qui fut autant solemnelle, que le lieu & le temps le pouuoit permettre. Monsieur l'Archeuesque de Tours (faisant la charge de grand Aumosnier) porta le sainct Sacrement, assisté d'vne grande partie du Clergé de Perigueux, mandé pour cet effect, & de nombre d'autres Ecclesiastiques. Monseigneur le Prince, Messieurs les Duc Duzez, de Rets, Mareschal de Praslin porterent le poisle, les cent Suisses de la Garde marchant deuant la processiõ auec Cierges allumez de cire blanche. Sa Maiesté aussi suiuie de Monsieur le Cardinal de Rets, & autres Princes & grands, portans aussi les Cierges allumez,

& tous les Cheualiers leur grand ordre. L'appresdinee sa Maiesté ouït le sermon du R. P. Seguiran : & à vespres, sadite Maiesté ayant receu quelques plaintes du sieur de Chabot commandant dans Mucidan, place tresforte, & de grand passage, elle auroit ordonné au sieur Chaban d'entrer dans le Chasteau auec cent hommes. A quoy ledit sieur de Chabot auroit tres volontiers obey, & se seroit rendu pres sa maiesté, pour se iustifier des accusations à luy mises sus deuant ses Iuges. Sadicte maiesté voulant partir de saincte Foy le vingt huictiesme pour la seureté de la place, attendant la démolition des fortifications, y laissa le sieur de Beaumont auec son Regiment, & le sieur d'Andrault Conseiller du Roy au Parlement de Bourdeaux pour

Intendant

intendant de la Iuſtice, ſa Maieſté prenant le chemin d'Agen par Monſegut, Marmande, Aiguillon, où elle ſe rend le dernier de ce mois.

Monſieur le Duc de Vendoſme eſt allé receuoir Clerac, & y eſt entré le vingt neufieſme May: le ſieur du Clos par ordre dudit Seigneur Duc le meſme iour entra dans Montflanquin.

Le vingt cinquieſme les deux compagnies de gens de pied logees à l'Eſparre, pour empeſcher le progrez des rebelles de la Rochelle, qui occupoient Soulac, & s'y eſtoient fortifiez depuis trois mois, s'allerent loger dans le Bourg, pour recognoiſtre l'eſtat des ennemis, & veoir le moien d'entreprendre ſur eux: & à meſme temps Monſieur le premier Preſident de Bourdeaux, auec l'aſſiſtance

de Monsieur l'Abbé de Verteuil, & du sieur de Volusan Conseiller donna ordre d'y faire conduire deux pieces & munitions necessaires pour forcer la place ou reduire les ennemis à vne honneste capitulation. Ce qu'ils auroient choisi, & la capitulation faite remis la place le vingt neufiesme: & le sieur d'Espalais y auroit mis vingt cinq soldats de sa compagnie. Ainsi cette guerre de Medoc à esté commancee & heureusement acheuee sans perte d'vn seul homme de la part du Roy, grand nombre de la part des rebelles, sans autre aduantage, que d'auoir enleué quelque quantité de bestail.

Dés l'instant que cette place fut prise par le sieur de Fauas sur la fin de l'an dernier, ce venerable Parlement ietterent les yeux sur le frere de mon-

ſieur le Colonel d'Ornano, qu'ils eſleurent pour oppoſer auſdits Rebelles, & audit ſieur de Fauas, & ſe contribuer liberalement pour ſoudoyer trouppes, auec leſquelles il a deffaict ledit ſieur de Fauas en deux diuerſes routes, & empeſché ſes progrez au Medoc, & les auoit reſſerré de ſi pres dans Soulac, qu'ils ne pouuoiẽt ſortir ſur la terre. Cecy eſt pour mõſtrer la grande affection qu'a eu ce digne Parlement au ſeruice du Roy contre les Rebelles à ſa Maieſtè.

Le Roy ayant ſeiourné quelques iours dans la ville d'Agen, s'eſt acheminé à Mouſſac proche de Montauban, pour donner ordre au blocquement de Montauban, ia inueſti d'vne partie de l'armee Roiale, commandee par Monſieur le Duc de Vendoſme, & trauaillent nuict &

iour les pionniers à leur coupper l'eau, afin de detascher la ville Bourbon d'auec la ville neufue de Montauban. Vne autre partie de l'atmee est allee contre S. Anthonin, & de là sa Maiesté s'en va à Thoulouze ou se doiuent rendre aussi tost les deputez de monsieur le Duc de Rohan & du Languedoc.

FIN.

Nota Que oudict an 1622 Denys Simonnatif du Comtat d'Augnon, Pour auoir voulu attenter a la personne du Roy fut par Sentence du Preuost de Paris ou son Lieutenant Criminel Condampné a estre rompu vif es mes sur vne roue sa teste couppee & mise sur vn potteau a vne des principales portes de la ville de Paris duquel iugement il luy fut permis den appeller au Parlement sur lequel appel. La Cour en amendant ladicte Sentence par Arrest le condemna a estre pendu et estrangle, et fut executé le 23 iour de Juin audict an, dans la cour du palais, a Paris. pour plusieurs considerations prises par Mrs de la Cour pour cet effect.

Il fut accusé dauoir esté en Allemagne pour faire faire des bastons a feu desquels il fut fauy desquels bastons il pouuoit de cinquante pas loin par des balles enuenimees blesser vn homme a mort en trois ou quatre endroits du corps. Et oultre ce il auoit des pierres de diuerses couleurs desquelles en ayant frotté quelque espee ou aultres armes, en frappant quelquvn dicelles il pouuoit faire mourir ceulx qui en estoient touchez Et aultres mes chancetez et vilaines paroles dictes contre la personne du Roy. Et le tout descouuert par luy mesme, a des Marchands de Flandres, qui venoient dallemagne achepter du Petun layant

rencontré par les chemins a cinquante lieues
loing de Paris ausquels il descouvrit son secret
les voulant attirer avec luy.

On tient pour certain toutesfois que Mr le comte
Mercure en ayant quy parler le fit suyure par
tout: et en mesme temps, en donna adviz au
Roy.

Ledict Denys Symon avoit este soldat long
temps a la solde du Pape en Aungnon. Et depuis
a la solde du Roy de France dans la ville
neufve d'aungnon.